



CSE TER Paris-Normandie

Plénière du 05 novembre 2024

Lecture des déclarations liminaires des OS

Quelques réponses aux déclarations décryptées pour vous par vos élus UNSA

Remplacements

RProx UNSA suppléant de l'Axe Centre & Sud :

Alexandre Voisin remplace Jérôme Pater

Membre UNSA de de la Commission de de l'égalité professionnelle

Anais Lequesne remplace Harmonie Tuncq

Membre UNSA du Casi Normandie

Sylvain Roche remplace Florian Constant



CETTE ANNÉE, LA SNCF A VERSÉ UN DIVIDENDE DE 1 700 000 000 € À L'ÉTAT. COMBIEN RESTE-T-IL POUR LES CHEMINOTES ET LES CHEMINOTS ?

Plénière

Ordre du jour : SUJETS CSSCT

Consultation:

- Projet d'installation de la vidéosurveillance du TCLN site de Clichy

Informations orales :

- Plan de redistribution du Matériel roulant
- Information sur la Décision Unilatérale Employeur du 13 juin 2024 relative aux garanties sociales des salariés des filiales créées en réponse aux appels d'offres des Autorités Organisatrices de Transport de voyageurs dans le cadre de l'ouverture à la concurrence
- Après plusieurs accueils embarquements sur le périmètre péri urbain de l'agglomération rouennaise, les élus du CSE TER PN vous demandent un retour d'expérience

POUR L'UNSA

L'UNSA opte pour vous partager les échanges impactant directement les agents de l'ERLN; les sujets à caractère national sont abordés dans d'autres instances. Ils font l'objet de communications qui leur sont propres.

#1

NAO

Négociations Annuelles Obligatoires

Les bilatérales ont eu lieu en octobre et une table ronde est prévue vers le 20 novembre.

Les résultats sont en deçà du budget (-3%) et les Autorités Organisatrices mettent la pression sur la maîtrise des charges TER (masse salariale).

L'inflation demeure mais est moins forte que les années précédentes

Sur la période 2022/2024 l'augmentation des salaires a atteint 17% en moyenne pour les cheminots contre 10% sur le reste de la population.

POUR L'UNSA

La direction se gargarise des bons résultats financiers du Groupe, avec une rentabilité proche des 6,4 milliards d'euros en 2023. Mais que fait-on de ces bénéfices ? On les reverse intégralement à l'État via le fond de concours et via les dividendes.

Les cheminots sont mis sous pression pour générer du profit sans en bénéficier!

Nous ne voulons plus de ces tables rondes de NAO où la direction dégage sa liste de propositions, pistolet sur la tempe, à prendre ou à laisser! Non, nous voulons une négociation réelle, où les organisations syndicales peuvent faire des propositions concrètes d'orientations salariales, en fonction d'une enveloppe budgétaire clairement définie.

#2

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Un accord de méthode a été signé en juin 2023 par 3 organisations syndicales dont l'UNSA. C'est le groupement Malakoff-Humanis/MGC/Aésio/Carcept (Klésia) qui a été retenu par la direction de l'entreprise. Sa mise en place est prévue au 01 mai 2025 sous réserve d'une nouvelle signature. Une OS a exprimé son opposition à cette complémentaire santé d'entreprise.

POUR L'UNSA

Le 5 novembre a eu lieu une table ronde en vue de mettre en place un dispositif de protection sociale complémentaire incluant salariés contractuels et statutaires des cinq sociétés SNCF, du GIE Optim'Services et des filiales Voyageurs et Fret.

Plus d'informations ici :

<https://www.unsa-ferroviaire.org/application-mobile/sante-uns-complementaire-sncf/>



#3

DPG

Dispositif de Performance Globale

Un premier versement d'environ 200€ sur les résultats du début d'année va avoir lieu sur la paie de novembre des agents de l'ERLN. Un second versement devrait être réalisé au printemps prochain lorsque les résultats 2024 seront arrêtés et consolidés.

POUR L'UNSA

Les résultats en termes de recette et de fréquentation des lignes normandes sont le fruit de l'engagement quotidien des agents de l'ERLN. Il est donc logique qu'ils en soient récompensés.



#4

Détournage Caen

Le président rappelle que l'application du décret gare n'est pas de la prérogative de l'ERLN ; Ce détournage est prévu en 2025.

POUR L'UNSA

Même si Gares & Connexions est en responsabilité sur ce détournage, ce sont bien les agents de l'ERLN qui sont inquiets de leur avenir.

#5

Projet Conquérance

Le projet sera travaillé sur la totalité de l'année 2025. Une information aux élus CSE est prévue le 21 novembre. L'ensemble des salariés de l'ERLN sera informé par la suite, la forme reste à déterminer.

POUR L'UNSA

L'adaptation de la BUTER génère une inquiétude supplémentaire. Pourtant l'ambition affichée était de rassurer les agents et leur permettre de se projeter dans leur future organisation. Une communication adaptée dans le style du Concurrence Tour nous semble indispensable. Les élus UNSA resteront vigilants sur le contenu de cette énième réorganisation.

SURETE

Site de Clichy: Projet d'installation de la vidéosurveillance du TCLN

Ce dossier nous a été soumis au vote après sa présentation en vue de consultation au dernier CSE.

Explications.



#1

Calendrier

Mise en oeuvre le 01/01/2025

#2

Aspect légal

Les caméras ne seront placées qu'en extérieur du bâtiment et ne pourront être utilisées qu'à des fins sureté par des personnes formées et habilitées à leur utilisation ou sur réquisition d'un OPJ. Un affichage en conséquence sera mis en place.

Ces caméras ne peuvent être utilisées pour des fins disciplinaires et les personnes autorisées à visionner en seront informées. Même la direction de l'éthique ne peut imposer un visionnage.

Production

Plan de redistribution du Matériel roulant



#1

Situation actuelle

- 40 rames OMNEO 1
- 10 rames OMNEO 2
- 3 rames V2N
- 6 rames VO2N
- 14 TERNNG
- 16 BB15000
- 56 AGC
- 25 X73500
- 25 Régiliolis

#2

Situation projetée

- 40 rames OMNEO 1
- 27 rames OMNEO 2
- 0 rames V2N
- 0 rames VO2N
- 0 TERNNG
- 0 BB15000
- 53 AGC
- 14 X73500
- 28 Régiliolis

Ouverture à la concurrence DUE

Décision Unilatérale de l'Entreprise

Plusieurs cycles de négociations ont eu lieu avec les organisations syndicales depuis trois ans.

Cette décision unilatérale de l'employeur précise les garanties sociales dont bénéficient les salariés statutaires et contractuels qui rejoignent la Filiale, dans le cas d'un transfert, d'une mobilité vers la Filiale ou d'un recrutement par la Filiale.

Ces garanties constituent le cadre social protecteur et attractif pour les salariés de la Filiale qui se décline autour de 4 enjeux :

1. Les engagements sociétaux du Groupe Ferroviaire SNCF, déclinés et précisés au sein de chaque Filiale,
2. La carrière du salarié de la Filiale au sein du Groupe Ferroviaire SNCF,
3. Les garanties sociales et la rémunération,
4. Le dialogue social de proximité au service des salariés

POUR L'UNSA

L'UNSA-Ferroviaire n'a eu de cesse, depuis des années, de dénoncer et de combattre la politique de filialisation entamée par SNCF Voyageurs. Loin de s'y résoudre, l'UNSA-Ferroviaire a contraint l'entreprise à rouvrir les discussions pour aller chercher de nouveaux droits.

Afin de garantir un socle minimal de droits à tous nos collègues qui vont être transférés dans les filiales de SNCF Voyageurs, droits qui auraient été par conséquent équivalents pour tous et partout en France, l'UNSA-Ferroviaire a signé le projet d'accord relatif aux garanties sociales des cheminots des filiales SNCF créées en réponse aux appels d'offres des autorités organisatrices de transport de voyageurs.

Faute d'un nombre de signatures suffisant, l'entreprise n'a conservé que certaines mesures de l'accord au travers de la DUE du 13 juin 2024.

Prochain ASE
21 novembre
2024
EN GRÈVE



Tarification Intégration tarifaire Rouen

#1

Contexte

Ce projet de la métropole simplifie l'expérience voyageurs, il permet de prendre le train au prix du bus; Mais produire un train est plus cher, le cout est compensé par la métropole. Le marché ferroviaire se morcelle, il est important que l'entreprise valorise ses compétences. Le fait de se placer en tant qu'entreprise « fédératrice » dans ce projet est un signal fort auprès de nos Autorités Organisatrices

#2

REX

L'entreprise nous présente le bilan des accompagnements réalisés auprès des agents commerciaux et des clients concernés. Elle se félicite d'un lancement réussi au 01 septembre.

Le REX présenté nous fait état d'un début encourageant malgré des difficultés avec l'application MyASTUCE: perte de données, instabilité, validation aléatoire, lenteur...

Le partenariat avec le réseau ASTUCE monte en puissance et les opérations de lutte anti-fraude réalisées font toutes l'objet de REX pour améliorer les suivantes.

POUR L'UNSA

L'entreprise estime que 100 à 150 abonnés auraient basculé sur un potentiel de 700. Comment peut on percevoir des compensations tarifaires de ces abonnements sur des estimations et non sur des chiffres vérifiés? D'autant plus qu'il est toujours compliqué, deux mois après le lancement, de valider les QR codes.

L'affluence voyageurs notamment à Elbeuf laisse penser que de nouveaux clients sont arrivés. Les trains ne sont pas dimensionnés pour accueillir cet accroissement qui génère de la suroccupation sur certains trains.

Vos représentants présents à cette plénière



› **Arnaud DURIEZ**
arnaud.duriez@sncf.fr
06 24 22 36 55

› **Emmanuelle DEVAUX**
emmanuelle.devaux@sncf.fr
06 10 88 72 00



› **Jérôme PATER**
jerome.pater@sncf.fr
06 25 26 83 57

› **Laurent LEGAY**
laurent.legay@sncf.fr
06 24 01 26 61



Suivez nous
sur Facebook
UNSA-FERROVIAIRE

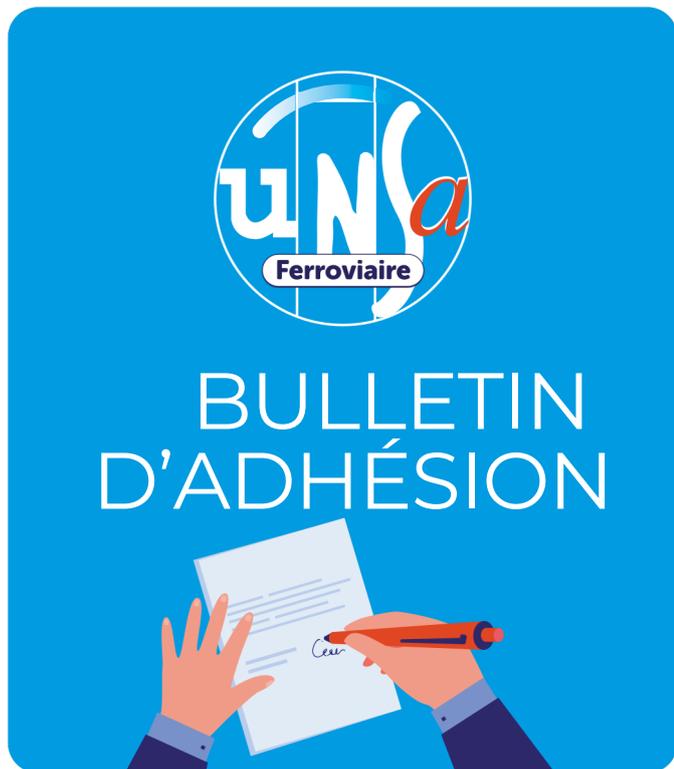


UNSA Ferroviaire de Normandie

Porte C – Immeuble Buddicum – Rue Buddicum

76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

ur.normandie@unsa-ferroviaire.org



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

› Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

 Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

› Je donne mon consentement

pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

› Conformément à la loi informatique et libertés

du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	90 €	2,55 €	30,06 €
	CLASSE 2	95 €	2,69 €	32,30 €
	CLASSE 3	105 €	2,98 €	35,70 €
	CLASSE 4	125 €	3,54 €	42,50 €
	CLASSE 5	142 €	4,02 €	48,28 €
	CLASSE 6	170 €	4,82 €	57,80 €
	CLASSE 7	190 €	5,38 €	64,60 €
	CLASSE 8	245 €	6,94 €	83,30 €
	CLASSE 9	280 €	7,93 €	95,20 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.